



Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

29 juillet 2022

Fin du mandat du président de l'AMF et présidence par intérim

Le mandat de 5 ans, non renouvelable, du président de l'Autorité des marchés financiers, Robert Ophèle, prend fin le 31 juillet 2022. C'est Jean-Claude Hassan, membre du Collège de l'AMF, qui assurera la présidence par intérim de l'autorité.

Le Code monétaire et financier dispose que le président de la République nomme le président de l'AMF pour une durée de cinq ans, non renouvelable. Conformément à l'article 13 de la Constitution, les commissions permanentes compétentes des deux assemblées doivent préalablement être consultées.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et de la souveraineté industrielle et numérique a publié le 22 juillet 2022 un communiqué de presse lançant l'appel à candidatures pour le prochain président de l'AMF, candidatures à déposer avant le 26 août 2022. La communication ministérielle précise notamment que les candidatures seront examinées par un panel de personnalités qualifiées. Le panel procèdera à l'audition des candidats retenus et présentera une recommandation pour la nomination aux fonctions de président de l'AMF.

Dans la [décision du 5 février 2019](#), publiée au Journal officiel du 7 février 2019, Jean-Claude Hassan, membre du Collège depuis 2013, a été désigné « à l'effet d'assurer la suppléance du président, en cas de vacance ou d'empêchement ». Conseiller d'Etat, Jean-Claude Hassan, 67 ans, a été membre de la Commission des sanctions de l'AMF de 2008 à 2013.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne

investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site : <https://www.amf-france.org>.

CONTACT PRESSE

— Direction de la communication

+33 (0)1 53 45 60 28

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

11 juillet 2022

La Commission Climat
et finance durable
(CCFD)



COMMUNIQUÉ AMF

INNOVATION

01 juillet 2022

L'AMF poursuit sa
stratégie autour de la
donnée avec
l'ouverture au public
de données sur les
ventes à découvert



COMMUNIQUÉ AMF

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

01 juillet 2022

Grégoire Vuarlot est
nommé
coordonnateur du Pôle
commun Assurance
Banque Epargne à
compter du 1er juillet



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris
Cedex 02